

DÉCLARATION DE NON-CONDAMNATION ET DE FILIATION

Je soussignée Isabelle Le Roch,
née le 30 mai 1977 à Nogent Sur Marne,
de Serge Le Roch
et de Michèle Le Roch,
demeurant 7 rue Dombasle,
93100 Montreuil,

Déclare

Conformément à l'article A. 123-51 du code du commerce, n'avoir jamais été l'objet d'aucune condamnation pénale ni de sanction civile ou administrative de nature à m'interdire de gérer, administrer, diriger ou contrôler une personne morale, ou d'exercer une activité commerciale.



Signature

Isabelle Le Roch

Montreuil, le 21 août 2025.

Article L. 123-5 du code du commerce (alinéa 1)

"Le fait de donner, de mauvaise foi, des indications inexactes ou incomplètes en vue d'une immatriculation, d'une radiation ou d'une mention complémentaire ou rectificative au registre du commerce et des sociétés est puni d'une amende de 4 500 € et d'un emprisonnement de 6 mois."